

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS
INSTALLATION SEPTIQUE**
(à compléter avant la prise de rendez-vous)

INFORMATION GÉNÉRALES – IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE			
Mme M.	Nom et prénom		
Adresse		Ville	Code postal
Téléphone (résidence)	Téléphone (cellulaire)	Téléphone (travail)	
Courriel			

INFORMATION GÉNÉRALES – IDENTIFICATION DU REQUÉRANT <i>(si différent du propriétaire)</i>			
Mme M.	Nom et prénom		
Adresse		Ville	Code postal
Téléphone (résidence)	Téléphone (cellulaire)	Téléphone (travail)	
Courriel			
Une procuration du propriétaire signée est requise pour l'émission du certificat d'autorisation. Avez-vous votre procuration? <i>(voir lettre de procuration à la fin du document)</i>			Oui Non

LOCALISATION DES TRAVAUX <i>(si différente de l'adresse du propriétaire ou du requérant)</i>	
Adresse complète	Code postal

DESCRIPTION DES TRAVAUX			
Nature des travaux :	Nouvelle installation	Ajout de chambres à coucher	
	Reconstruction	Agrandissement	
	Déplacement	Autre :	
Emplacement :	Cour avant	Cour latérale	Cour arrière
Type de système étanche	Système épurateur primaire	Système épurateur secondaire	
	Système de traitement secondaire Avancé muni d'un fond étanche	Système de traitement tertiaire muni d'un fond étanche	
Type de système non étanche :	Élément épurateur classique	Élément épurateur modifié	
	Puits absorbant	Filtre à sable hors sol	
	Filtre à sable classique	Cabinet à fosse sèche	
	Champ de polissage	Système de traitement secondaire avancé Sans fond étanche	
	Système de traitement tertiaire sans fond étanche	Autre :	
Autres informations :	Nombre de chambres à coucher :		
	Débit total quotidien :		
	Distance entre un ouvrage de captage d'eau et l'installation :		

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
Travaux exécutés par :	Propriétaire
	Entrepreneur :
Date de début des travaux :	
Date de fin des travaux :	
Valeur approximative des travaux :	

DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'ANALYSE DE VOTRE DEMANDE

Veillez cocher les documents fournis* :

- Étude de caractérisation du site et du terrain naturel réalisée par une personne qui est membre d'un ordre professionnel compétent en la matière et comprenant :
- Topographie du site;
 - Pente du terrain récepteur;
 - Niveau de perméabilité du sol du terrain récepteur en indiquant la méthodologie utilisée pour établir le niveau de perméabilité du sol;
 - Le niveau du roc, des eaux souterraines ou de toute couche de sol perméable, peu perméable ou imperméable, selon le cas, sous la surface du terrain récepteur;
 - Indication de tout élément pouvant influencer la localisation ou la construction d'un dispositif de traitement.
- Plan de localisation à l'échelle faisant partie intégrante de l'étude de caractérisation :
- Les éléments identifiés dans la colonne point de référence des articles 7.1 et 7.2 du Règlement Q-2, r.22 sur le lot où un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées est prévu et sur les lots contigus;
 - Localisation prévue des parties du dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées;
 - Niveau d'implantation de chaque composante de dispositif de traitement;
 - Niveau d'implantation de l'élément épurateur, du filtre à sable classique, du champ d'évacuation ou du champ de polissage par rapport au niveau du roc, des eaux souterraines ou de toute couche de sol perméable, peu perméable ou imperméable, selon le cas, sous la surface du terrain récepteur.
- Dans le cas d'un projet prévoyant un autre rejet dans l'environnement, les renseignements et le plan doivent faire état du milieu récepteur en indiquant :
- Dans le cas où le rejet s'effectue dans un cours d'eau, le débit du cours d'eau et le taux de dilution de l'effluent dans le cours d'eau en période d'étiage, le réseau hydrographique auquel appartient le cours d'eau, l'emplacement du point de rejet et du point d'échantillonnage de l'effluent;
 - Dans le cas où le rejet s'effectue dans un fossé, le plan doit indiquer le réseau hydrographique auquel appartient le fossé, l'emplacement du point de rejet et du point d'échantillonnage de l'effluent.
- Paiement des frais afférents requis

IMPORTANT :

Dans les **60 jours** suivant la fin des travaux, soumettre au fonctionnaire désigné, une attestation de conformité de l'installation septique, remplie et signée par une personne qui est membre d'un ordre professionnel compétent en la matière, accompagnée d'un rapport contenant un plan d'implantation de l'installation septique telle que construite, ainsi que les photographies de ses composantes et des différentes étapes de son aménagement, attestant que les travaux ont été réalisés conformément aux plans approuvés lors de la demande de permis et conformes aux dispositions du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22), et ce, suite à l'inspection des travaux par cette personne.

** Il est possible que d'autres documents ou renseignements supplémentaires vous soient exigés lors de l'analyse du dossier.*

Si le dispositif doit desservir un bâtiment autre qu'une résidence isolée, les renseignements et documents mentionnés ci-dessus doivent être préparés et signés par un ingénieur, membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à consulter les règlements visant l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées sur le site internet suivant et les règlements provinciaux à cet effet :

Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées – Q-2, r.22

Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/residences_isolees/reglement.htm

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je, soussigné, déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et que je me conformerai aux dispositions des lois et règlements d'urbanisme en vigueur.

Signature	Date
-----------	------

SECTION RÉSERVÉE À LA MUNICIPALITÉ

Date de réception de la demande

Ville de Baie-Comeau

Service de l'urbanisme et service à la clientèle

1310, rue d'Anticosti, Baie-Comeau (Québec) G5C 3R2

Téléphone : 418 589-1500 / Télécopieur : 418 589-1515

Courriel : urbanisme@ville.baie-comeau.qc.ca (Un accusé réception vous sera acheminé lors de la réception de votre formulaire)

LETTRE D'AUTORISATION (PROCURATION)

Seul le propriétaire de l'immeuble visé par la demande peut signer un permis de construction ou un certificat d'autorisation.

Le propriétaire peut cependant mandater une autre personne à signer en son nom à l'aide d'une procuration écrite ou du formulaire suivant. La procuration écrite ou le formulaire devra accompagner la demande.

Lorsque le propriétaire est une personne morale (compagnie) ou qu'il s'agit d'un immeuble en copropriété, une résolution du conseil d'administration désignant une personne pour la signature doit être adoptée à cet effet.

À : Ville de Baie-Comeau
Service de l'urbanisme et service à la client
1310, rue d'Anticosti
Baie-Comeau (Québec) G5C 3R2

De : _____
Nom du propriétaire

Référence : _____
Site des travaux (adresse, # lot)

Nature des travaux

Madame, Monsieur,

_____ autorise _____

à prendre et à signer le permis de construction ou certificat d'autorisation requis auprès du Service de l'urbanisme et service à la clientèle de la Ville de Baie-Comeau pour l'adresse du projet mentionnée en référence.

Signature du propriétaire ou de l'administrateur autorisé

Titre du signataire et numéro de téléphone

Date